Troisième partie

FACE AUX GUERRES CHAUDE ET FROIDE

Par Georges Pruvost

CHAPITRE I

ENTRE GUERRE CHAUDE ET GUERRE FROIDE (1939-1957)

La scission de 1939 fut donc exclusivement politique, liée à une conjoncture exceptionnelle, plus précisément à un *emballement* de cette conjoncture.

Rappelons en effet qu'elle survient le 18 septembre 1939, au lendemain de l'invasion des troupes soviétiques en Pologne, et non le 24 août, au moment de la signature du Pacte germano-soviétique ... même si la tempête soufflait déjà très fort depuis Munich le 30 septembre 1938. Suivant des chronologies différentes les militants des différents courants sont secoués sinon frappés - démissions, départs sur la pointe des pieds sont le fait de militants confédérés vers *Syndicats* tout au long de ces mois. Du côté unitaire certains ont suivi en son temps Doriot, d'autres s'éloignent au moment du Pacte.

Sans être massifs ces glissements sont des révélateurs de la dureté d'une période où des repères s'écroulent.

La tourmente

Les digues cèdent donc dans une CGT très transformée depuis le Congrès d'unité de mars 1936, trois ans et demi auparavant. La transformation est tout autant quantitative que qualitative si l'on

considère le nombre d'adhérents : même en tenant compte des coups reçus dans l'année 1938, la CGT compte plus d'adhérents qu'en mars 1936 à la veille du congrès d'unité. Et l'afflux de ces nouveaux adhérents a permis également une évolution de ce que nous appellerons le corps militant. La CGT se renouvelle alors en nombre et en encadrement militant. La vie syndicale elle-même se transforme avec la multiplication de syndicats, plus près des salariés. Une conquête comme celle des délégués du personnel participe de cette modification en profondeur naissante de la vie syndicale. Dans l'immédiat, c'est-à-dire dès après les grèves de l'été 1936, la guerre est la préoccupation dominante et devient vite la ligne de partage essentielle. La question qui traverse alors la CGT réunifiée est celle de l'attitude syndicale à adopter face au péril de guerre, question qui englobe alors les deux autres questions de l'attitude face au fascisme et de l'attitude face au communisme et à l'Union soviétique. Le débat sur l'indépendance syndicale au Congrès d'unité de Toulouse, l'apparition à l'issue même de ce Congrès d'une nouvelle tendance *Syndicats*, révèlent que ce Congrès n'est pas la simple réunification de membres d'une même famille qui se seraient brouillés quinze ans plus tôt.

Comment caractériser brièvement *Syndicats ?* Le premier ciment, le plus évident, est l'anticommunisme et l'antisoviétisme, qui guident toute analyse tant de la société française au temps du Front populaire qu'au plan international. Si Berlin trouve grâce aux yeux de *Syndicats*, c'est essentiellement en tant que rempart face à Moscou. Mais plus en profondeur encore, les dirigeants de *Syndicats* opposent, surtout à partir de fin 1938 le *syndicalisme constructif* comme alternative moderne au Front populaire. Derrière l'agitation autour des dangers de la politisation des syndicats - de plus en plus animés par des *communistes...* - se profile la définition d'un syndicalisme corporatif, véritable rouage professionnel d'une économie dirigée par un Etat fort, les démocraties occidentales faisant preuve de leur faiblesse et de leur incapacité à assurer le développement économique et l'harmonie sociale.

Si, au sein de la tendance Jouhaux, l'anticommunisme reste évidemment présent, l'antidémocratisme et la conception corporatiste du syndicalisme qui irriguent nombre de dirigeants de *Syndicats* les éloignent de cette dernière tendance. Le péril de la guerre - sans doute aussi le souvenir des semaines et des mois précédant le déclenchement

de la Première Guerre mondiale - amène Léon Jouhaux et ses amis à chercher, simultanément, le contact et le rapprochement tant avec le gouvernement qu'avec le patronat, mais aussi à ne pas provoquer la rupture avec les unitaires. Ainsi s'explique que le 24 août Léon Jouhaux ne suive pas l'hystérie de Belin vis-à-vis du Pacte qu'il analyse de manière relativement mesurée comme portant atteinte au front de la paix. Notons qu'à ce souci répondait également l'attitude des unitaires, de Benoît Frachon en premier lieu quand, par exemple, il titre ainsi l'éditorial de la *Vie Ouvrière* du 31 août : « Tout pour maintenir et renforcer l'union ».

Les conditions concrètes de la scission sont donc essentielles à prendre en compte avant d'en mesurer les conséquences immédiates puis le dépassement.

De la scission à la dissolution de la CGT

Durant la *drôle de guerre*, la référence à l'Union sacrée fonctionne mais sans conviction y compris de la part de ses adeptes de toujours, dans une CGT affaiblie[1], traumatisée par les événements généraux mais aussi la répression consécutive à la grève du 30 novembre 1938. Durant ces quelques mois il n'est pas exagéré de parler de paralysie d'une CGT amputée face aux décrets-lois qui aggravent sensiblement la situation des salariés tant en matière de salaire que de conditions ou de durée du travail.

Cette référence à l'Union sacrée s'impose comme passage obligé, subi plus que voulu, à L. Jouhaux à partir du moment où la guerre à l'Ouest semble fatale. Le remplacement de Litvinov par Molotov au poste de Commissaire aux affaires étrangères de l'URSS en mai 1939 est perçu comme un tournant : il n'y aura pas de grande coalition contre Hitler unissant les pays démocratiques et l'Union soviétique. Les événements eux-mêmes vont accélérer les évolutions : il est urgent de bâtir des relations de coopération tant avec le gouvernement qu'avec le patronat. Dans le même temps la scission est entérinée sans emphase avant d'être officialisée au Comité confédéral national du 14 janvier 1940.

---

1. En avril 1940, Jouhaux évoque les 800 000 adhérents de la CGT ; le chiffre de 500 000 semble plus proche de la réalité selon Bernard Georges et Denise Tintant *Léon Jouhaux dans le mouvement syndical français*, PUF, 1979.

Un premier accord tripartite est signé le 7 octobre 1939 qui jette les bases d'une collaboration Etat - patronat - salariés pour ce qui concerne les industries d'armement. Les liens avec l'Etat vont se resserrer surtout à partir de mars 1940 au moment où la SFIO réintègre le gouvernement : nous sommes bien là, semble-t-il, dans la résurgence de ce qui s'était fait vingt-cinq ans plus tôt autour d'Albert Thomas. Un nouvel accord est signé le 24 mai 1940 avec le CGPF, instituant *une collaboration constante et loyale*. Un mois plus tard, le 24 juin, la CGT proposera même à Philippe Pétain d'être partie prenante d'une *Communauté française du travail*. Bien que rapidement abandonnée, cette proposition - par son existence même - révèle bien le désarroi et la maintenance du mythe de l'Union sacrée dans l'espoir de sauver un minimum d'existence syndicale, alors que la République elle-même est en train d'imploser, différence fondamentale avec la Première Guerre mondiale.

L'Accord du 24 mai 1940 présente cette autre caractéristique d'être signé également par la CFTC. Les théories corporatistes, notamment celles avancées par *Syndicats*, n'étaient pas sans écho dans la centrale chrétienne en train d'approfondir sa réflexion, sa théorie du *syndicat libre dans la profession organisée*. Nous retrouvons là la question du positionnement par rapport à l'Etat, un Etat devant être davantage arbitre qu'agent économique direct. La débâcle crée les conditions d'un rapprochement entre la CGT - *débarrassée* de ses éléments communistes - et la CFTC, ce qui ne signifie nullement que cette dernière renonce à sa conviction profonde de la nécessité du pluralisme des organisations syndicales.

Dès juin-juillet 1940, les deux centrales ont pour mot d'ordre de *réaliser l'unité pour la conservation des libertés syndicales*, c'est-à-dire de constituer un cartel.

La CGT tient Comité confédéral national le 20 juillet à Toulouse. Les vingt fédérations et les vingt-neuf Unions départementales présentes acceptent à l'unanimité de modifier l'article 1 des statuts confédéraux.

> *« La CGT a pour but de grouper sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, toutes les organisations composées de salariés conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat, et désireux de défendre*

leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels. Sont considérés comme salariés tous ceux qui vivent de leur travail, sans exception. »

Cet article est supprimé et remplacé par un nouvel article :

« La CGT se donne pour but de défendre les droits sacrés du travail, d'accroître le niveau de vie des travailleurs, de protéger la famille de ces derniers et de collaborer à la prospérité nationale. Elle déclare que la défense des intérêts ouvriers, comme d'ailleurs toute action de défense, d'une catégorie sociale ou professionnelle, quelle qu'elle soit, doit aboutir à des résultats solides et durables, ne jamais s'exercer au détriment de l'intérêt général des professions et du pays. »

Est ratifiée également la proposition de Communauté française du Travail, c'est-à-dire la codification de la proposition du 24 juin de créer un cadre permanent de collaboration entre organisations d'employeurs et de salariés.

La création par René Belin le 16 août[2] des *Comités d'organisation* par branche professionnelle, annonce la disparition des organisations interprofessionnelles. Au cours d'une nouvelle réunion tenue à Sète le 24 août la Communauté française du Travail est abandonnée et Léon Jouhaux détermine alors une ligne d'opposition *strictement syndicale* à Vichy : s'amorce alors, au moins jusque 1942 et l'invasion de la zone Sud, une attitude *floue* de la Centrale officielle (interdite en novembre 1940) consistant à maintenir au maximum une activité syndicale légale sans pour autant participer à la mise en place du syndicalisme d'état corporatiste.

Dans un tel cadre, des contacts discrets, exploratoires pourront être repris bientôt avec les unitaires mais surtout, dans l'immédiat, une passerelle plus solide peut s'établir avec la CFTC. Le *Manifeste du syndicalisme français* signé le 15 novembre 1940 par neuf dirigeants CGT et trois dirigeants CFTC reprend les différentes idées que nous

---

2. René Belin : dirigeant de la tendance *Syndicats*, secrétaire de la CGT, il devient ministre de la Production industrielle et du Travail dès le 14 juillet 1940. Il sera secrétaire d'État au travail jusqu'au 18 avril 1942.

avons déjà évoquées et annonce la création du *Comité d'études économiques et syndicales.* Le rejet de la tutelle de l'Etat et la dénonciation de liens antérieurs trop étroits avec les partis politiques caractérisent ce texte qui se veut la base de reconstitution, dans le contexte nouveau, d'une vie syndicale autonome.

Du côté des unitaires si un premier contact est pris dès l'automne 1940, il faut attendre mai 1941 pour une rencontre plus formalisée entre les deux tendances Léon Jouhaux demeurait très réservé à ce sujet, allant jusqu'à déclarer en août 1941 à Emmanuel d'Astier de la Vigerie *« qu'il ne voulait pas de communistes à la direction de la CGT après la guerre »*[3]. Les exécutions de syndicalistes à Châteaubriand le 23 octobre, la promulgation de la Charte du Travail le 26 vont accélérer le processus de rapprochement. Les unitaires travaillent à cette accélération surtout depuis l'automne 1940 même si, depuis la scission, ils n'ont cessé de lutter contre la désaffection syndicale. Au fil des semaines, les références à 1936 se font plus présentes. L'unité syndicale alors réalisée demeure LA référence, l'objectif à concrétiser. Au moment où est promulguée la Charte du Travail, les unitaires avancent la nécessité de renaissance du syndicalisme français, uni et fidèle à ses traditions.

L'opposition à la Charte

Lorsque la Charte du Travail paraît, les réactions et les attitudes syndicales sont cependant loin d'être unanimes. Les unitaires y sont clairement opposés et en combattent dès l'origine le principe même. Le Comité d'études syndicales, où se cotoient amis de Léon Jouhaux et syndicalistes chrétiens, maintient - et ce sera le cas jusque 1943 - son attitude de présence systématique aux différents organismes créés par le régime pétainiste, y compris celui chargé de l'élaboration de la Charte auquel siègent sur vingt-sept membres huit ex-CGT et un ex-CFTC. Les amis de Léon Jouhaux condamnent pourtant de suite la Charte, qui affirme dans son exposé des motifs :

---

3. Rapporté par Bernard Georges et DeniseTintant, *op. cit.*

« Les syndicats ont donc leur place dans cet ordre nouveau. Ils auront la double mission de discipliner les libres réactions de leurs adhérents et de participer à la formation des Comités sociaux.

Mais ces syndicats ne seront plus les syndicats de tendance du passé. S'ils demeurent voués dans chaque profession à la représentation d'une même catégorie sociale (patrons, ouvriers, cadres), ils seront désormais obligatoires pour être forts, uniques pour être francs. Leur activité sera désormais strictement limitée au domaine de leur profession. Ils vivront et fonctionneront sous l'autorité des Comités sociaux et en s'inspirant de leurs doctrines qui ne sauraient être elles-mêmes que celles du gouvernement. »

La CFTC exprime également quelques réticences, qui ne deviennent opposition que fin 1942 lorsque Vichy annonce sa volonté de créer des syndicats uniques.

L'attentisme apparaît donc comme la règle de conduite tant des confédérés que des syndicalistes chrétiens, dans un moment où les rapports de force entre les belligérants sont en train de se modifier ; 1942 marquant l'amorce de mouvements de fond qui ne deviendront patents qu'au fil de l'année 1943. La Résistance française alors en plein mouvement d'unification va influer fortement sur l'évolution des rapports inter-syndicaux et entre tendances. De ce point de vue il apparaît que Jean Moulin, parachuté en France en 1942, pousse, par l'intermédiaire notamment d'Yvon Morandat, militant de la CFTC, à l'établissement de liens directs entre la CGT et la CFTC sur la base d'un engagement dans la lutte résistante. Dans le même temps, les discussions entre les tendances Jouhaux et Frachon franchissent un stade important avec la rencontre à Cahors le 22 septembre 1942 de Raymond Semat, Louis Saillant et Léon Jouhaux où le principe de la réunification de la CGT sur la base de septembre 1939 est décidé.

Le 17 avril 1943, au Perreux, la scission de 1939 est donc annulée. Cette réunification « en haut », qui annonce et prépare celle, nécessairement progressive, *en bas* dans les Fédérations et Unions départementales, a pour premier effet d'accélérer la constitution du Conseil National

de la Résistance au sein duquel siègera aussi la CFTC. L'un des premiers effets indirects de la réunification de la CGT est de freiner la collaboration des confédérés et des syndicalistes chrétiens telle qu'elle existait au sein du Comité d'études économiques et syndicales : le présupposé anticommuniste demeure puissant.

C'est pourtant un Comité interconfédéral d'entente qui lance le 18 août 1944 l'appel à la grève générale et demande le 30 août *le retour à la liberté syndicale et à toutes ses manifestations et donc au pluralisme tel que consacré par l'accord réalisé dans leur pleine autonomie par les deux confédérations*[4].

Dans des circonstances certes exceptionnelles, pour la première fois, l'ensemble des forces syndicales s'exprime d'une même voix et fait vivre une structure permanente de concertation.

Libération, unité organique ... et scission

Un peu plus de trois années plus tard - quarante mois exactement - un pluralisme syndical accru s'instaure. Dans le même laps de temps l'union entre les pays vainqueurs du nazisme explose. Il en est de même en France : l'union de la Résistance ne résiste pas non plus. Dans ces processus de décomposition/recomposition il apparaît vite que deux grandes questions font clivage et qu'elles sont toutes deux fondamentalement d'ordre politique. Formulons-les ainsi :

- Quelle attitude, quel positionnement face aux communistes et à l'Union soviétique ?
- Quelle politique de reconstruction ? Doit-elle être centrée sur l'aide internationale ou sur la mobilisation des ressources nationales?

Cette dernière question se pose bien évidemment avec acuité dans les pays européens occupés par l'Allemagne nazie.

Les organisations syndicales, pour la première fois dans leur histoire, disposent alors d'une base de référence commune qu'elles ont construite pierre à pierre dans la clandestinité à savoir le Programme économique

4. Cité par Gérard Adam, *La CFTC (1940-1958)*, Presses de la FNSP, 1964.

et Social du Conseil National de la Résistance. Ainsi donc des propositions communes en matière de nationalisation, de protection sociale, d'organisation de la vie économique existent et émanent tant de la CFTC que la CGT. Or, ce patrimoine commun ne sera pas mis en œuvre et le Programme sera vite relégué à l'arrière-plan.

Durant ces quelques années de tempête, d'accouchement d'un nouvel ordre du monde, combien sont mêlés l'international et le national, le syndical et le politique, l'économique et le politique, chaque terme de ces couples étant permutable.

Notre propos est donc de voir quels rapports entre syndicalistes vont se nouer et se dénouer et donc de mesurer la profondeur des traces laissées durant cette courte période.

Le Comité interconfédéral d'entente syndicale, prolongement logique de la présence commune de la CGT et de la CFTC au Conseil National de la Résistance, élabore dès l'automne 1944 un projet de statut dont l'article 1 précise : « *Le Comité interconfédéral d'entente syndicale laisse subsister l'autonomie organique et l'entière liberté de décision des deux organisations* ».

Dès le 15 septembre 1944, la CGT - toutes tendances confondues - propose à la CFTC d'entamer un processus d'unification. Les termes utilisées dans la formulation de la proposition[5] renvoient implicitement à une poursuite à la fois du Perreux et du processus ayant conduit au Congrès de Toulouse de mars 1936. Il apparaît que le refus exprimé par la CFTC, qui renvoie à l'unité d'action qu'elle oppose donc à l'unité organique, ne fut pas unanime. L'expérience forte de la Résistance explique vraisemblablement l'accord de principe d'un certain nombre de syndicalistes chrétiens à une telle démarche. Quant à l'opposition, certes majoritaire, elle n'est pas univoque. Si Gaston Tessier et la

5. « *Le Bureau confédéral vous propose solennellement de commencer les discussions sur les modalités de fusion, de façon à assurer à tous les échelons, à chaque tendance, une place proportionnée à son influence réelle. En attendant la réalisation de l'unité, le Bureau confédéral vous propose que des délégués de chaque confédération se rencontrent sur l'initiative de l'une ou de l'autre des deux centrales, pour examiner en commun toutes les questions qui seraient portées par accord unanime à l'ordre du jour de ces réunions.* »

majorité avancent une raison de principe, à savoir la nécessité de l'existence d'un syndicalisme chrétien, Paul Vignaux et la minorité arguent davantage de la composition de la direction de la CGT qualifiée de communiste.

L'opposition doctrinale et l'opposition politique se conjuguent alors mais se trouvent également alimentées par des désaccords sur les mesures politiques, économiques et sociales à mettre en œuvre pour reconstruire le pays. Le Congrès de septembre 1945 de la CFTC évoque par exemple dans son argumentation sur la réponse à faire à la CGT :

> *« La nécessité d'une doctrine syndicale commune, basée sur la sauvegarde de la dignité de la personne humaine, la protection de la famille, la prédominance du travail sur le capital, l'indépendance à l'égard de tout parti ou de toute formation politique, le respect de toutes les libertés, y compris celle de l'enseignement, le rejet des doctrines matérialistes et des systèmes totalitaires, la transformation des moeurs. »*

Rapidement d'autres terrains de désaccord apparaissent sur la Sécurité sociale et le principe d'unité des caisses, sur les nationalisations assimilées à l'étatisation. Notamment sur cette même question de la Sécurité Sociale se constitue, toujours en 1945, une nouvelle organisation, la CGC, sur une base étroitement et strictement catégorielle. Les mois suivants verront augmenter le nombre de terrains sur lesquels se creuseront des clivages catégoriels, « aliments » donc du pluralisme syndical français. Dans le même temps, l'émergence d'une force politique apte à contrebalancer l'influence tant du PCF que de la SFIO et se référant explicitement à la doctrine chrétienne, intéresse fortement la CFTC qui accepte, *à titre exceptionnel*, une entorse à ses principes de non cumul des mandats syndicaux et politiques au moment des élections législatives d'octobre 1945 auxquelles sont candidats, sous l'étiquette MRP, des syndicalistes connus de la CFTC.

L'évolution de la situation politique française va évidemment conforter la CFTC dans son attitude. Il convient de ne pas sous-estimer le poids considérable des événements dans ce qui est parfois uniquement présenté comme l'application d'un principe. La possibilité de création d'une centrale syndicale unique n'était pas que française : tel était l'objectif clairement affiché de la FSM naissante aux Conférences de Londres et

de Paris du printemps et de l'automne 1945. La CFTC et l'ex-CISC[6] sont présentes comme observateurs à ces deux conférences et la CISC ne sera reconstituée qu'en juin 1946.

De quelque côté que l'on aborde la situation politique tant nationale qu'internationale durant ces années 1945-1947, c'est la fracture en deux blocs qui domine et détermine en définitive nombre d'événements et nombre d'attitudes, sinon de stratégies.

Dans la CGT, avant même la fin de la guerre, il apparaît clairement que la question du positionnement par rapport aux communistes sous-tend nombre d'analyses et explique également certains rapprochements. Ainsi peut-on *lire*, nous semble-t-il, les rapports entre la CFTC et les proches de L. Jouhaux ... jusqu'à la proposition officielle d'unité organique que nous venons d'évoquer. Rappelons que *Résistance ouvrière* se constitue durant l'été 1943, donc peu après la réunification du Perreux, et que l'idée d'une alliance, pouvant aller jusqu'à la fusion, avec la CFTC, de nature à contrebalancer l'influence grandissante des militants communistes dans la CGT est très vite présente. Le Congrès de septembre 1945 de la CFTC met fin, de fait, à ces projets et précède de peu (trois mois) la création de *Force Ouvrière* en lieu et place de *Résistance ouvrière.*

Les travaux d'Annie Lacroix-Riz ou ceux d'Alain Bergounioux notamment montrent à quel point la désagrégation des rapports entre le Parti communiste français et la SFIO à l'automne 1945 pèse. Au fond, LA question qui traverse alors la France comme le monde occidental est bien celle de la place, de l'influence, du rôle des communistes dans la reconstruction du monde et de chacun des pays concernés. Il est évident - faut-il le rappeler ? - que la même question se pose vis-à-vis de l'Union soviétique. Autre évidence : le syndicalisme tant international que français ne peut être regardé en dehors de ce prisme. La réflexion d'Alain Bergounioux pour qui *« la scission n'est pas tant le produit d'une orientation volontaire, d'une décision délibérée que l'expression d'une déchirure profonde »* nous semble, vue sous cet angle, fondée.

Pour en revenir au référendum d'octobre 1945, rappelons que les réponses différentes apportées par le PCF et la SFIO à la question

---

6. CISC : Confédération internationale des syndicats chrétiens.

constitutionnelle traduisent ce souci déjà présent *d'endiguement* de l'influence communiste ... Rappelons également que la CGT est alors profondément engagée dans *la bataille de la production* et que, dès la fin 1945, de ce point de vue aussi, majoritaires de la CGT et Parti communiste français se retrouvent seuls à défendre cette stratégie de reconstruction nationale.

En 1946, la CGT tient son premier Congrès depuis la guerre dans ce climat. Il est le congrès de 16 000 syndicats regroupant officiellement 5,5 millions d'adhérents dans plusieurs dizaines de milliers de sections syndicales. Le rapport de la Commission économique est adopté à l'unanimité, le Manifeste aux travailleurs de France également, à l'exception de Valière (SNI et gauchiste) et de quelques représentants de ce courant. De ce Congrès l'unité de la CGT *semble* sortir renforcée : en fait s'y dessine la stratégie, l'argumentation développées par les minoritaires quand ils franchiront le pas de la scission.

Quelques citations démonstratives :

- Cochinard (Union départementale de la Marne) : « *L'expérience de la collaboration que nous venons de faire avec le gouvernement pendant 18 mois est concluante. Il faut nous dégager de l'emprise politique que subit actuellement notre CGT.* »

- Le Bourre (Fédération du Spectacle) : « *Il existe un malaise dans le mouvement syndical.* »

- Valière (SNI) : « *[Les ouvriers syndiqués] n'ont jamais tant peiné et si mal vécu ; leur sort n'a jamais été aussi précaire alors que la CGT n'a jamais été aussi forte en effectifs. Il est temps pour la CGT de modifier son orientation et ses méthodes d'action.* »

- Patou (Union départementale du Maine et Loir) : « *La CGT n'a plus de personnalité propre, sa majorité est impulsée par un parti politique.* »

Surenchère revendicative contre bataille de la production, anticommunisme et menace esquissée de scission sous le paravent du respect de l'indépendance syndicale ... les « *ingrédients* » de la scission se mettent en place.

Ce qui suit, jusqu'à la scission elle-même de décembre 1947, apparaît bien comme le développement d'un processus national et international déclenché dès la fin réelle de la Seconde Guerre mondiale. Pour ce qui

est plus précisément de la CGT, les travaux d'Annie Lacroix-Riz montrent « *qu'à travers la CGT se lisent plus clairement les relations entre Parti communiste français et SFIO et les stratégies propres de ces deux partis.* »[7]

Et les pressions internationales - qui ne sont plus sérieusement niées - pour opérer la scission (en France comme dans d'autres pays), et les réticences à la scission de Léon Jouhaux lui-même, s'expliquent par ce climat très particulier de la période 1945-1947 où la naissance tumultueuse d'un nouvel ordre du monde s'opère. Cette grande déchirure traverse évidemment le syndicalisme et ré-alimente, ré-exacerbe toutes les différences et les particularités parfois dépassées ou en voie de l'être. Ainsi, dans un pays comme le nôtre, les questions de l'indépendance par rapport au politique et aux partis politiques se trouvent alors fortement réactivées, si fortement que le pluralisme syndical s'instaure, s'ancre à ce moment-là comme une donnée durable ... que la CGT d'après la scission de 1947 va continuer de considérer comme sérieusement dépassable, dans un horizon relativement proche, perspective qui apparaîtra pourtant bien vite exagérément optimiste.

---

7. Annie Lacroix-Riz, *op. cit.*, p. 363.

CHAPITRE II

L'UNITÉ BLOQUÉE (1946-1957)

Comment caractériser en peu de mots les années 1950 ? Au moment de la scission syndicale de 1947-1948 s'amorce une décennie d'installation du monde dans la guerre froide. Il faut un temps à cette étrange notion pour trouver son rythme de croisière, sa respiration en quelque sorte... au fil de ses fins *annoncées* et de ses relances. Comment ne pas évoquer à ce propos deux dates : 1953 avec la mort de Staline et, en France, l'important mouvement de grève de l'été ; 1956 avec le XXe Congrès du PCUS - la deuxième mort de Staline - mais aussi l'insurrection hongroise et en France une gauche politique électoralement majoritaire puis l'enlisement dans la guerre d'Algérie. C'est au cours de ces années 50 que le monde issu de la guerre reprend forme, se recompose, se fige pour une part mais une part seulement. Il est en effet évident que les relations des *deux Grands* - URSS et USA - rythment les attentes et les angoisses de nombreux peuples du monde à commencer par ceux de l'Europe occidentale placés géographiquement entre les deux géants. Pour ces peuples la question de la paix ou de la guerre demeure de l'ordre de l'angoisse, de l'ordre de la préoccupation quotidienne dès la fin donc de la Deuxième Guerre mondiale. Mais en même temps que cet affrontement bipolaire, l'ordre ancien du monde tel qu'il s'était bâti à la fin du XIXe siècle et au début du XXe craque avec l'amorce du mouvement de libération des peuples colonisés. Bien sûr les deux mouvements ne sont pas sans correspondance et le monde déchiré

aujourd'hui par le creusement tragique de l'écart entre pays riches et pays pauvres résulte aussi de cette imbrication.

Géographiquement, économiquement, historiquement (deuxième puissance coloniale), la France est au cœur de ce mouvement complexe du monde. Comme telle, elle est l'objet de toutes les attentions, de toutes les sollicitations. Voie soviétique ou voie américaine ? Très vite, au moins dès la Libération, il est évident que l'alternative ainsi posée ne répond en aucune manière à la situation française. Tout montre qu'aucune force – y compris voire surtout les communistes – ne s'inscrit dans l'optique d'une voie soviétique, non opératoire, irréaliste au sens le plus fort du terme. La question qui se pose alors, dès avant la libération, et à laquelle la Résistance unie répond par son programme est celle d'une voie française de la reconstruction impliquant un ensemble de mesures tant politiques qu'économiques et sociales.

Les syndicalistes sont donc pleinement partie prenante d'un tel débat national aux enjeux internationaux évidents. Leur influence numérique, leur prestige moral est une nouvelle fois à évoquer pour éviter de sous-estimer les enjeux de la scission syndicale.

Effective à l'occasion des grèves de novembre et décembre 1947, nous avons indiqué que le processus de la scission se met en place au cours du second semestre de l'année 1946, les signes précurseurs étant apparus au moment du référendum de la fin de l'année 1945. Il nous semble en effet impossible de comprendre cette scission en dehors du contexte et des événements internationaux, ni indépendamment de la rupture entre le Parti communiste français et la SFIO.

Comment est donc perçue, sinon analysée, la scission tant par la CGT que par la CFTC et la nouvelle organisation qui se baptise très vite CGT-Force Ouvrière ?

Au congrès fondateur d'avril 1948, Léon Jouhaux n'exclut pas une nouvelle réunification : il est dans le prolongement de l'objectif antérieurement assigné à la tendance Force Ouvrière de *« régénérer le mouvement syndical de l'intérieur »*. Si Léon Jouhaux est alors pour le regroupement des non communistes issus de la CGT, il ne partage pas l'opinion de ceux qui, à ce Congrès, veulent rassembler dans la nouvelle organisation tous les militants syndicalistes non communistes. En d'autres termes la constitution de Force Ouvrière pose autrement la

question de l'unité organique avec la CFTC : comment contrebalancer le plus efficacement l'influence d'une CGT « abandonnée temporairement aux communistes ? » L'existence d'un pluralisme syndical « non communiste » est-elle un atout ou un handicap ?

L'intitulé retenu - CGT-FO - et non « confédération syndicaliste des travailleurs de France » comme le souhaitaient différents groupes autonomes qui avaient quitté la CGT avant décembre 1947, exprime la revendication de continuité : le Congrès fondateur de FO est aussi le *33è congrès corporatif*. La nouvelle direction, dans sa grande majorité, estime qu'il s'agit de reconstruire la CGT, l'autre - *« réduite à son seul squelette communiste »* pour reprendre une expression célèbre - devant à terme s'étioler avant de disparaître. Et tout ce qui peut accélérer ce processus se trouve alors validé : existence de la CFTC et rapprochement avec elle - à l'image des contacts noués durant la première partie de la guerre, avant les Accords du Perreux - *absorption* rapide des différentes forces autonomes voire demeurées affiliées à la CGT sur la seule base du maintien de *l'unité corporative* tels, au printemps 1948, le Livre et l'Education Nationale. Robert Bothereau, premier Secrétaire général déclare ainsi au Congrès fondateur de FO :

> *« L'autonomie est une position provisoire. Il ne sera au pouvoir de personne d'empêcher que la faille déjà profonde n'aille jusqu'aux profondeurs du bâtiment. La fin de l'année ne viendra pas avant que sur le plan des effectifs nous soyons au moins à égalité avec ceux que nous avons quittés. »*

La plate-forme avancée correspond à cet objectif et les références à l'entre-deux-guerres ne manquent pas : être un syndicalisme constructif associé à une reconstruction rendue possible par le Plan Marschall, tant au plan de l'entreprise via le Comité d'entreprise, qu'au plan de la profession et à celui de la Nation via le Conseil économique. Il s'agit de poursuivre dans la voie tracée antérieurement, c'est la contribution syndicale à la construction de la troisième force, entre le péril communiste et le risque corporatiste du RPF-gaulliste. L'identité de vue et d'analyse avec la SFIO est complète, en témoigne le soutien explicite de ce Parti aux premiers pas de FO : là encore - et cette situation demeure globalement vraie jusque 1958 - nous sommes dans le prolongement, certes exacerbé, des années 1920 et 1930.

Dans cette période - la plus *chaude* de la guerre froide - est avant tout exclu tout contact avec la CGT dont, par exemple, la revendication de défense de l'indépendance nationale ne peut être que l'alibi du suivisme vis-à-vis de l'URSS, jugée seule responsable de la cassure Est-Ouest alors que le Plan Marshall constituait une aide désintéressée des Etats-Unis.

Les références à l'avant-guerre mondiale sont également nombreuses du côté de la CGT. Les scissionnistes, disent les cégétistes, ont utilisé les mêmes arguments que ceux qui étaient opposés à la réalisation de l'unité syndicale en 1936.

Des réponses similaires sont à apporter : unité à la base, avant tout avec les salariés influencés par FO, pour reconstituer la Centrale comme en 1936. Mais la référence à 1936 remplit une autre fonction : convaincre que l'unité réalisée dans la CGT ne signifie pas l'assujettissement à un parti politique ou à une idéologie.[1] Le message sera entendu au Livre, pas à l'Education Nationale où l'autonomie l'emporte majoritairement.

Nous avons relevé combien une vision bipolaire du monde pesait sur les choix opérés par FO, la même - mais inversée, comme un négatif de photographie - est présente dans la CGT dans ce dur moment, au moins jusque 1953-1954. Le Manifeste aux Travailleurs de France adopté à ce Congrès de 1948 indique :

> *« Le XXVIIe Congrès de la CGT vous invite également à l'action contre les fauteurs de guerre et pour une paix solide et durable Sous la direction des expansionnistes américains, les forces réactionnaires mènent une politiques de provocation à la guerre. Comme avant la deuxième guerre mondiale, elles préparent cette guerre par des campagnes antisoviétiques et contre les démocraties populaires.*
>
> *En se faisant les complices des fauteurs de guerre, nos gouvernants actuels entraînent la France dans les pires aventures.*
>
> *Nous devons barrer la route aux aventuriers du bloc militaire occidental. Les travailleurs de France sauront faire reculer les*

---

1. Benoît Frachon dit dans son rapport d'ouverture au Congrès de 1948 : « la CGT demeure la grande organisation d'unité de la classe ouvrière. Elle rassemble en son sein et à sa direction des hommes et des femmes de tous les partis et de toutes opinions religieuses », *in-extenso*, p. 34.

bellicistes et les réduire à l'impuissance. Ils approuvent la politique de paix de l'Union soviétique, avec laquelle ils conserveront toujours et en toute circonstance des liens d'étroite amitié. »

Quid vis-à-vis de la CFTC ? La même grille s'applique : à terme l'unité syndicale se réalisera dans la CGT, ouverte à tous les courants idéologiques présents dans la classe ouvrière. Nous sommes là dans le prolongement des propositions d'unification de 1945. Il est donc nécessaire de conclure des accords à tous les niveaux avec une organisation, la CFTC, qui a manifesté une représentativité non négligeable aux élections à la Sécurité Sociale de 1947 (26 % des suffrages).

Cela dit, durant toutes ces années 1950, il nous apparaît que c'est le dépassement de la scission avec FO qui est prioritaire pour la direction de la CGT, dépassement de nature à *débloquer* la situation tant vis-à-vis de la CFTC que des diverses organisations autonomes. Un tel mouvement ne trouverait évidemment son assise que dans un développement *combiné* de l'action revendicative et de l'action pour la paix. D'une certaine manière la scission ne bouleverse pas fondamentalement la manière de voir de dirigeants de la CGT, héritiers de l'expérience de la CGTU, en matière d'unité syndicale et d'articulation entre unité d'action et unité syndicale.

Il ne peut en être de même à la CFTC où la scission amène débat et positionnements différents. 1945 avait été l'occasion pour la direction confédérale de rappeler la doctrine officielle de l'organisation : pluralisme syndical de principe et possibilité de conclusions d'accords avec d'autres organisations, à condition qu'il s'agisse *« d'ententes bien délimitées et strictement professionnelles »*. Les conditions d'entrée dans la guerre froide, la bipolarisation du monde réveillent et transforment des débats qui s'esquissaient à la veille de la guerre jusqu'à ce que s'affirment en 1948 une majorité et une minorité au sein de la Centrale. La situation dans la CGT avec l'influence grandissante en son sein des militants d'obédience communiste, et l'organisation progressive d'une tendance puis d'une organisation combattant cette influence, amène les minoritaires à théoriser leur appartenance à la CFTC davantage par le refus du communisme que par l'adhésion au seul caractère chrétien de

la centrale. Paul Vignaux et la direction du SGEN[2] jouent un rôle moteur dans cette réflexion : le pluralisme syndical est une nécessité de fait, non une fin en soi. Dans la même logique d'analyse la minorité est amenée à mettre en cause la nécessité d'une centrale internationale chrétienne à l'heure où naissent la FSM et bientôt la CISL. C'est en fait toute une conception du syndicalisme qui se développe progressivement en intégrant fortement des caractéristiques de la matrice CGT avant qu'elle ne soit détournée sur une voie et laïciste (sinon laïcarde) et communiste. Sont jugés à réinventorier et le contenu de la référence chrétienne, et le rapport au politique et les structures syndicales. En fait, pour les minoritaires, la CFTC porte alors l'héritage du mouvement syndical français. Avec des présupposés et des justifications différentes, minorité et majorité se retrouvent sur la recherche d'accords d'unité d'action *tous azimuts* : cartel de la baisse en 1948 avec FO et la CGC, conclusion d'accords d'unité d'action jusqu'au niveau fédéral avec la CGT dès 1949... ce qui amène FO à *casser* de fait le cartel et mener campagne contre la *naïveté* dont ferait preuve la CFTC vis-à-vis de la CGT. Comme l'écrit Gérard Adam[3] :

> *« Avec le Congrès de 1949, la CFTC inaugure donc une nouvelle politique envers les autres centrales syndicales, politique difficile, mais fructueuse car elle place le syndicalisme chrétien dans une avantageuse situation d'arbitre qui lui permet en cas d'alliance avec l'une des 2 centrales, de préciser sa position avec davantage de poids. »*

Notamment parce que leur position vis-à-vis de la référence chrétienne est moins rigoriste - plus moderne au regard de ce qui se passera dans la décennie suivante - les minoritaires sont davantage prêts à discuter avec FO afin de coordonner le syndicalisme libre face à la poussée patronale du début des années 1950. Des *expériences* sont alors menées telle, dans la Loire, la constitution d'un *Comité de liaison intersyndical pour la coordination démocratique de l'action syndi-*

---

2. Le SGEN regroupe des personnels exerçant dans l'Education Nationale Laïque. Aux dires de Paul Vignaux lui-même c'est le refus tant du laïcisme exacerbé du communisme qui a amené l'adhésion du SGEN à la CFTC en 1937.

3. Gérard Adam, *op. cit.*, p. 161.

cale regroupant FO, CFTC, FEN ou encore la tenue de sessions d'études communes aux deux Fédérations des Métaux CFTC et FO en 1952.

CFTC et FO partagent fortement la même appréciation négative sur l'orientation suivie par la CGT mais divergent sur la tactique à mettre en œuvre pour le triomphe à terme de conceptions voisines du *syndicalisme libre.* C'est sur ce fond-là que naissent ensuite des distinctions, secondes en quelque sorte, sans être secondaires. Et là, intervient le poids de la conjoncture et d'abord celui des luttes sociales.

Les grèves de l'été 1953 - plusieurs millions de salariés en plein coeur du mois d'août - mettent, entre autres, à nu les liens étroits unissant la direction de la CFTC avec les élus et ministres du MRP, l'engagement de la direction de FO pour arrêter le mouvement par crainte de débordements cégétistes et communistes pouvant mettre en cause le régime républicain. Ni la CGT, ni FO ne modifient alors profondément leurs conceptions et se trouvent confortées l'une dans la poursuite de construction de l'unité prioritairement en bas pour ouvrir les conditions de réalisation d'un nouveau Front populaire, l'autre dans sa conviction qu'une politique de présence efficace nécessite la relance d'une troisième force relayant au gouvernement l'omniprésence d'une droite, qui plus est souvent cléricale, mettant en péril par la politique menée le caractère républicain du régime. Du côté de la CFTC les grèves *donnent des ailes* à la minorité pour dégager l'organisation d'une sujétion de fait et au MRP et à la hiérarchie de l'Eglise. Un processus naît et s'accélère rapidement : *une société économiquement socialiste* est seule de nature à répondre aux attentes et revendications exprimées au cours des grèves, affirment publiquement les minoritaires. Le débat est alors de fait lancé : *socialisme démocratique* en lieu et place du capitalisme mais aussi comme alternative au « socialisme bureaucratique » défendu par la CGT et le Parti communiste. Et derrière ce débat pointe un autre en ce milieu des années 1950 qui voit se développer d'importants débats sur la productivité, celui portant sur la *modernité.*

Du rapport d'orientation au Congrès CFTC de 1953, réalisé en concertation par la minorité et une partie de la majorité - préfigurant déjà la future majorité qui réalisera la transformation de 1964 - la CFDT dira en 1971 :

> *« Ce document marque une étape dans l'effort d'adaptation de la CFTC à sa responsabilité de première centrale non communiste. »*

La vie politique des années suivantes va conforter les uns et les autres dans leurs analyses. L'orientation de la SFIO de regroupement excluant le Parti communiste en vue des élections législatives de 1956 est relayée par l'intervention forte de FO pour empêcher toute unité d'action avec la CGT d'autant que celle-ci accroît ses efforts pour que des élections de 1956 sorte la possibilité de construction d'un nouveau Front populaire, les années qui suivent août 1953 étant des années d'importants mouvements sociaux tant dans le secteur public que dans le privé. C'est dans la même période que sont avancés des projets de constitution d'un travaillisme à la française, *des* car si la réflexion de la SFIO touchait davantage l'articulation parti politique/syndicat, il était aussi question de rapprochements plus étroits entre la CFTC et FO. D'une certaine manière, le MSUD que nous évoquerons ultérieurement relève de la même recherche.

Aucun de ces projets ne connût une amorce de concrétisation, fondamentalement en raison de la conjoncture du moment, le fait notamment que la guerre d'Algérie et le positionnement vis-à-vis d'elle, allaient mobiliser toute l'attention.

Comment caractériser rapidement, sans caricature, les analyses sur cette question ? FO - par crainte de se rendre *objectivement* complice des communistes ? - n'a durant cette période aucun engagement anticolonialiste de principe ni à propos de l'Afrique noire ni bien sûr à propos de l'Algérie.

De ce point de vue, elle se distingue de la CFTC qui - comme la CGT - a soutenu la constitution de syndicats africains. L'Algérie, département français, divise davantage la CFTC. En commun avec FO, se retrouve - et ce sera fondamental en 1958 - le souci de la pérennité des institutions républicaines, le maintien d'un régime de liberté. La CGT tente alors de rassembler autour du mot d'ordre de *paix en Algérie* non sans avoir affirmé dès novembre 1954 le droit à l'indépendance, ce dans la logique d'un combat anticolonialiste plus facile à mener - parce que mieux compris - à propos des autres colonies françaises. A l'évidence l'omniprésence de la guerre d'Algérie si elle enlise la IVe République, gèle d'une certaine manière toute évolution des rapports entre les différentes centrales syndicales, à un moment où la FEN apparaît de plus en plus comme une organisation autonome durable qui entend peser sur les rapports intersyndicaux.